



**COMITE DE BASSIN
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2020-3

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 2020

DELIBERATION N° 2020-4

PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX 2022-2027 (SDAGE) ET DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT - RAPPORT D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

DELIBERATION N° 2020-5

AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DE CORSE 2022-2027

DELIBERATION N° 2020-6

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) 2022-2027

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-3

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 2020

Le Comité de Bassin de CORSE, délibérant valablement,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2020.

Le Vice-Président du comité de bassin



Xavier LUCIANI

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-4

**PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX 2022-2027 (SDAGE) ET DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT -
RAPPORT D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Le comité de bassin de Corse, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 212-2 et R. 212-6 relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin de Corse,

Vu l'état des lieux du bassin de Corse 2019 adopté par le comité de bassin le 19 novembre 2019,

Vu le rapport du directeur général de l'agence de l'eau,

SE FELICITE des travaux réalisés pour la préparation du SDAGE 2022-2027 et en particulier du travail de concertation avec les membres du comité de bassin et les services partenaires ;

SE FELICITE des évolutions qui préconisent de nouveaux progrès dans la connaissance afin de consolider les orientations du bassin, ainsi que dans la gestion quantitative de la ressource en eau, la préservation des milieux et l'anticipation pour s'adapter aux effets du changement climatique ;

SOULIGNE en particulier l'intérêt de la création d'une orientation consacrée spécifiquement à l'anticipation et l'adaptation au changement climatique qui permet de porter les principes du plan de bassin d'adaptation au changement climatique et insiste à ce titre sur la nécessaire cohérence avec les politiques publiques en faveur des énergies renouvelables indispensable pour l'atténuation du changement climatique ;

ADOpte le projet de SDAGE de Corse en vue de sa mise à la consultation du public et des assemblées ;

SOLLICITE l'avis de l'autorité environnementale sur ce projet et son rapport d'évaluation environnementale ;

POURSUIVRA ses travaux pour prendre en compte les observations et avis du public et des assemblées et préparer la version définitive avant fin mars 2022.

Le Vice-Président du comité de bassin



Xavier LUCIANI

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-5

AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DE CORSE 2022-2027

Le comité de bassin de Corse, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 212-2 et R. 212-6 relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin de Corse,

Vu l'état des lieux du bassin de Corse 2019 adopté par le comité de bassin le 19 novembre 2019,

Vu le rapport du directeur général de l'agence de l'eau,

SE FELICITE des travaux réalisés pour la préparation du programme de mesures 2022-2027 et en particulier du travail de concertation avec les membres du comité de bassin et les services partenaires ;

PREND ACTE du coût total de ce programme et en particulier de l'effort accompli pour donner une dimension réaliste au projet tant du point de vue technique que financier, et **DEMANDE** que cette réflexion soit également alimentée avec les résultats de la consultation du public et des assemblées ;

APPELLE l'attention des services chargés de le rendre opérationnel sur la nécessité d'assurer un suivi périodique et partagé de l'évolution de la capacité des partenaires financiers, des compétences des collectivités et de la maîtrise d'ouvrage pour adapter les modalités d'appui et de soutien à sa mise en œuvre ;

PREND ACTE de l'intégration de mesures communes avec le document stratégique de façade (DSF) de Méditerranée et avec les documents d'objectifs pour la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire (NATURA 2000), et **SOULIGNE** l'intérêt de ces dernières pour concrétiser la contribution de la politique de l'eau à la préservation de la biodiversité ;

EMET un avis favorable sur le projet de programme de mesures 2022-2027 en vue de sa mise à la consultation du public et des assemblées ;

POURSUIVRA ses travaux pour prendre en compte les observations et avis du public et des assemblées et préparer la version définitive avant fin mars 2022.

Le Vice-Président du comité de bassin



Xavier LUCIANI

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-6

**AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION
(PGRI) 2022-2027**

Le comité de bassin de Corse délibérant valablement,

Vu l'article L566-7 du code de l'environnement relatif à l'association du comité de bassin à l'élaboration du plan de gestion des risques d'inondation,

Vu les articles L566-7 à L566-9 et R566-10 à R566-13 du code de l'environnement relatifs aux plans de gestion des risques d'inondation,

Vu le projet de plan de gestion du risque d'inondation 2022-2027,

Vu le rapport d'évaluation environnementale du projet de plan de gestion des risques d'inondation,

Vu le rapport du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse,

CONSTATE le travail engagé pour la préparation du PGRI,

CONSTATE la recherche d'une articulation des objectifs du PGRI et de ceux du SDAGE, au travers de son objectif 5 « réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques »,

SOULIGNE l'intérêt de cette orientation afin d'assurer la synergie entre la restauration des milieux et la réduction de l'aléa inondation,

CONSTATE la stabilisation des objectifs pour le bassin de Corse, socle des objectifs spécifiques des stratégies locales,

EMET un avis favorable sur le projet de PGRI du bassin de Corse en vue de sa mise à la consultation du public et des parties prenantes.

Le Vice-Président du comité de bassin



Xavier LUCIANI